

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 62 (1998)  
**Heft:** 245-246

**Artikel:** Le complément du comparatif d'inégalité dans Guillaume de Dole  
**Autor:** Eskénazi, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399979>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE COMPLÉMENT DU COMPARATIF D'INÉGALITÉ DANS *GUILLAUME DE DOLE*<sup>(\*)</sup>

En souvenir de Gérard Moignet

**I** La légitimité de notre propos est établie par l'existence de deux contextes qui font se succéder les deux constructions en présence:

- 1288 Ce sachiez, mout i a lessiee  
sa mere et sa seror dolente,  
**1** qui plus *estoit* droite *d'une ente*,  
**2** et plus fresche **que** nule rose;
- 3510 Autant com pierre de labautre  
**3** *vaut* miex **que** li quarriax de Rains,  
**4** autant *valent* les autres mains  
*de* celi que j'aim, sanz doutance.

Une troisième confrontation, intercontextuelle, s'impose également d'emblée, car elle permet de discriminer deux réalisations analogues:

- 5** **1** 72 plus *estoit* hardiz *d'un liepart*  
quant il ert armez, l'escu pris.
- 6** 3125 par garçons qui les ont portees,  
qui *sont* plus isnel **que** cheval.

Dans tous les cas, nous avons un système à deux termes dont l'un contient un élément comparé et l'autre un élément comparant, nom grammatical (ex. **4**, *celi*) ou substantif à contenu lexical, démarqués l'un de l'autre. Aux exemples **1**, **4** et **5**, la démarcation est opérée par *de* et on a un comparant de nature nominale au cas régime; aux exemples **2**, **3** et **6**, *que* démarque le comparé d'un comparant sujet d'un verbe latent, décumulé par la présence du même verbe dans le premier terme, ainsi que le montre le cas flexionnel du syntagme nominal comparant aux exemples **3** et **6**. Il arrive du reste que le

---

(\*) Nous avons déjà abordé la question du complément comparatif, mais dans un autre corpus: André Eskénazi, «Le complément du comparatif d'inégalité dans les romans de Chrétien de Troyes (BN 794)», *Revue de linguistique romane*, juillet-décembre 1992, pp. 385-425.

verbe soit présent dans la seconde partie du système: des exemples **2** et **6**, avec verbe *estre* latent, on rapprochera, avec un comparant sujet du verbe *estre* patent – aucun second terme complet avec un verbe de plein exercice n'est attesté dans *Guillaume de Dole* –, les vv. 2495 3071 3164 4379 4767 et

- 7** 705 Les ois ot beaus pour esgarder,  
vairs et clers plus **que n'est rubis.**

Afin de découvrir le secret de la répartition, on doit examiner de près toutes les collocations.

**II, 1** Un premier examen permet de constater que, dans le contexte qui contient les exemples **3** et **4**, la nature linguistique du comparant n'est pas la même: lorsque le démarcatif est *de*, on a comme terme comparant un nom démonstratif servant de support à une relative et un substantif lorsque le démarcatif est *que*. La comparution d'autres témoins semble confirmer l'hypothèse d'une affinité entre la démarcation par *de* et la présence dans le second terme d'un comparant réalisé sous la forme du nom grammatical, démonstratif ou personnel:

- 8 15** 5258 font il: «N'i entrera huimés  
plus bel ne mellor **de cestui.**»
- 9** 2989 nuls n'en seroit plus liez **de moi.**

Cependant, le nom grammatical figure une fois dans une proposition comparante à verbe zéro et une fois dans une phrase comparante à verbe patent:

- 10** 748 Et si sai bien com el a non,  
que ses freres est de haut non  
et de mout gregnor pris encore  
**que cil** dont ge vos disoie ore  
qui si estoit bien entechiez
- 11** 3071 il lor seroit par aventure  
plus cruaus **que ge n'ai esté.**

**II, 2** Cette affinité entre la démarcation par *de* et la présence d'un nom démonstratif pour incarner le comparant est rendue évidente par l'exemple **4**: le comparé est sujet d'un verbe de plein exercice. Or, quand un comparé est incarné dans substantif lexical sujet d'un verbe de plein exercice, la démarcation discrimine deux phrases et non pas deux noms; on opposera

- 12 5 1** 2738 d'une grosse lance poignal,  
qui ert plus roide d'un tinal

4265 Lermes plus cleres *d'eve rose*  
 li couroient aval le vis<sup>(1)</sup>

à 1625 3013 3511 4797 et

- 13 3** 2724 et *vet* plus tost **qu'**une arondele  
 5300 Ahi! plus *tire* cus **que** corde  
 5008 lués droit, plus tost **q'**une coignee  
*s'en vet* au fons trestoz li cors.

La même syntaxe est observable lorsque le comparé et le comparant sont incarnés dans des éléments régimes, comme en témoignent les exemples des vv. 832 5360 5417 et

- 14** 3508 Est si vostre cuers apoiez  
*a une feme* plus **qu'**a autre?  
 3044 Je *l'aim* plus **que** tele reïne  
*a par le mont, n'en doutez mie.*

Outre l'exemple 4, on ne peut alléguer qu'un exemple de la démarcation avec *de* pour séparer les éléments d'une comparaison où le verbe n'est pas le verbe *estre*:

- 15 (4) ~3** 2150 Se li uns *valoit* miex *de* l'autre,  
 sil fesoit il .c. tans valoir ~  
 3510 Autant com pierre de labaustre  
*vaut* miex **que** li quarriax de Rains.

L'opposition tient à la nature sémantique du comparant. Alors que la *pierre de labaustre* et le *quarrel de Rains* n'ont aucune vocation permanente à être associés, et n'entretiennent que fortuitement et arbitrairement une relation de comparé à comparant, *li uns* et *li autres* sont les deux termes nécessairement complémentaires, indissociables, d'une paire<sup>(2)</sup>; *que* semble donc avoir pour vocation de marquer une relation d'incidence externe, et *de* une relation d'incidence interne, ce que l'ensemble de la disponibilité confirme entièrement, comme on verra en conclusion.

Inversement, dans trois cas, la démarcation par *que* s'accommode d'une comparaison dont le premier élément est sujet du verbe *estre*.

(1) Équivaut à \**qui estoient plus cleres d'eve rose*.

(2) On peut faire l'économie de cet argument en rattachant le cas de *de l'autre* aux cas examinés au paragraphe précédent: la démarcation par *de* s'imposerait tout simplement ici en raison du statut intrinsèque de *l'autre*, qui est un nom grammatical.

**II, 3** Deux fois, on a un comparant formellement ou sémantiquement pluriel:

<b>16 12 5 1</b>	72	plus <i>estoit</i> hardiz <i>d'un</i> liepart quant il ert armez, l'escu pris~
<b>17 6</b>	3125	par garçons qui les ont portees, qui <i>sont</i> plus isnel <b>que</b> cheval
	1288	Ce sachiez, mout i a lessiee sa mere et sa seror dolente, qui plus <i>estoit</i> droite <i>d'une</i> ente, et plus fresche <b>que</b> nule rose <sup>(3)</sup> .
<b>18 1</b>		
<b>19 2</b>		

**II, 4** Dans le troisième exemple,

<b>20</b>	902	Cil <i>estoit</i> de fere messages assez plus duiz <b>que</b> bués d'arer,
-----------	-----	---

la démarcation par *que* ne tient pas à une augmentation interne, grammaticale, du comparant mais à une surcharge externe. Deux éléments absents des collocations précédentes sont ici présents dans l'environnement du comparé et du comparant: *assez*, qui surcharge l'adverbe marquant la comparaison dans le premier terme et, dans le second, l'expansion – *d'arer* – du noyau verbal latent – (*estre duiz*) –.

**II, 5** La latence du verbe est imputable à la double surcharge, qui impose un délestage. Lorsque la surcharge n'affecte que le premier terme, l'urgence d'un allégement est moins évidente, et *que* démarque deux phrases complètes:

<b>21 16</b>	3400	et s'ert plus tendres <i>d'un</i> herenc~
<b>22</b>	4378	et si que la poitrine blanche assez plus <b>que</b> <i>n'est</i> nois sor branche li parut, qui mout l'amenda
	2492	A tournoiemment n'avoit tel palefroi com <i>estoit</i> li soens, qu'il <i>estoit</i> plus blans en <b>toz sens</b> <b>que</b> ne soit <i>nule</i> <i>noiz</i> negie <sup>(4)</sup> .

(3) Cet énoncé équivaut à *\*plus fresche que totes les roses (del mont)*.

(4) Les surcharges *sor branche* et *negie* n'entraînent pas l'effacement compensatoire du verbe comme *d'arer* à l'exemple **20** parce que le poids n'en est pas considérable. Ce sont des éléments aisément supprimables, alors que la suppression de *d'arer* désignerait le bœuf comme le parangon des courriers, et non comme celui des animaux de labour.

On ajoutera à ces cas

- 23 4764 De pitié en ont ploré maint,  
de lermes qui son biau vis muelle  
qu'el ot bel et simple a merveille,  
et le col plus blanc **que n'est nois**,

où une syntaxe marquée a pu être appelée par le caractère hors norme de tout le discours: «Le sens de toute façon est clair [...] Mais la construction est très dure», dit en note F. Lecoy.

Et l'on remarque que, dans une situation identique, la présence d'un nom grammatical dans la collocation engendre une situation différente – la démarcation se fait par *de* –:

- 24 22 705 Les oils ot beaus pour esgarder  
vairs **et clers** plus **que n'est rubis~**
- 25 8 9 5258 font il: «N'i entrera huimés  
plus bel **ne mellor** *de cestui.*»

Cependant, le comparant étant toujours un nom grammatical, si la surcharge affecte les deux termes de la comparaison, la démarcation discrimine deux phrases, dont la seconde est à verbe latent. La situation exclut la simple démarcation de deux noms, et le délestage de la seconde phrase s'impose de la même façon et pour la même raison que lorsque le comparant est un substantif (ex. 20):

- 26 10~8 748 Et si sai bien com el a non,  
que ses freres est de haut non  
et de **mout** gregnor pris encore  
**que cil dont je vos disoie ore**  
**qui si estoit bien entechiez.**

**II, 5** Quelle que soit la nature linguistique du comparant, on a la phrase complète lorsqu'un décalage est instauré entre la synchronie à laquelle appartient le comparé et celle à laquelle appartient le comparant. La marque temporelle est ici nécessaire, et par conséquent, le verbe, qui seul peut en être porteur:

- 27 9~11 2989 nuls n'en seroit plus liez **de moi** ~
- 28 3071 il lor seroit par aventure  
plus cruaus **que ge n'ai esté**
- 29 3163 Il fu toz les jorz de sa vie  
assez plus fel **que ne fu Keus.**

La syntaxe de cette dernière collocation ne peut donc être, malgré l'apparence immédiate, superposée à celle de l'exemple 22 (v. 4380): c'est le décalage des synchronies qui impose le verbe à l'exemple 29, et non la surcharge apportée par *assez*; la présence d'*assez* est en revanche opérationnelle à l'exemple 22: la neige, phénomène panchronique, est une manifestation nécessairement contemporaine de la poitrine dont elle permet d'évaluer la blancheur.

**III** Le jeu dont nous venons de décrire les règles n'est observable que dans un système à deux termes où l'évaluation d'une réalité, quelle qu'elle soit, conduit à opposer la situation de deux actants incarnés dans des éléments nominaux symétriquement<sup>(5)</sup> engagés dans une confrontation, un comparé et un comparant. C'est ce qui apparaît à l'examen de tous les exemples mentionnés, et c'est dans ce cadre que la recherche d'une cause à l'opposition des démarcations a un sens. Une manipulation permet généralement de ramener chacun des types rencontrés au type concurrent, qui est sous-jacent. On peut proposer

\*3125 par un garçon quis a portees,  
qui *est* plus isnel *de cheval*

comme substitut de

3125 par garçons qui les ont portees,  
qui *sont* plus isnel **que** *cheval*.

Il suffit de décharger l'énoncé

705 Les oils ot beaus pour esgarder,  
vairs **et clers** plus **que** *n'est rubis~*

pour produire une phrase qui s'accorde du démarcatif *de*:

\*705 les oils ot plus clers *d'un rubis*;

il suffit, inversement, de le charger pour rendre possible et même nécessaire le démarcatif *que*:

3400 et s'ert plus tendres *d'un herenc~*  
\*3400 et s'ert *assez* plus tendres **qu'**uns *herens*.

(5) Cette symétrie est établie par la communauté du verbe (présent ou latent) aux deux éléments démarqués:

5360 Mes chascuns prise plus sa chiere  
et sa biauté que son harnués (= \**qu'il ne prise* son harnués)  
3012 qu'en m'a dit que vostre cuer a  
plus sens que nule dameisele (= \**que n'en a* nule dameisele).

On peut renoncer à une partie de l'information contenue dans tel énoncé et proposer à la place une réalisation parfaitement grammaticale:

3072 plus cruaus **que** ge n'ai esté~  
 \*3072 plus cruaus *de* moi.

On peut même trouver un substitut avec démarcatif *de* à certaines phrases où le comparé est régime: à la place de

5417 car il le tient pires **q'escoufles**,

on peut proposer une rédaction telle que

\*5417 car il cuide qu'il soit pires **d'escoufle**<sup>(6)</sup>.

Toutes ces situations ont au moins un trait en commun: le verbe peut en être effacé en raison de la symétrie instaurée entre les deux termes de la comparaison. Il arrive du reste qu'une combinaison ignorée par le système de tel corpus soit compatible avec celui d'un autre. Ainsi, un comparant régime, démarqué par *que* dans *Guillaume de Dole*, peut apparaître ailleurs démarqué par *de*:

CLIGÉS	4899 que de neant moins ne prisoint le blanc chevalier tot de plain d'armes <i>de</i> mon seignor Gauvain <sup>(7)</sup> .
--------	--

Or il est des énoncés qui demeurent irréductibles quel que soit le corpus, parce qu'ils ne correspondent pas au schéma canonique que nous avons établi: ils ne comportent pas la confrontation de deux actants incarnés dans des noms symétriquement impliqués dans une même situation.

#### IV, 1 Aucun corpus ne peut offrir d'alternative à

30 3109 car miex aim son escondire  
                           **q'autre** m'eüst cuer doné,

dont le premier terme seul est un nom. Le verbe *amer* est latent dans la phrase comparante – \**que (je n'aim) q'autre m'eüst cuer doné* –, ce qui met en contact le *que* démarcatif et le *que* introducteur de la conjonctive – \**que q'* –, et impose un décumul.

(6) Les cas sujets *pires* et *escoufles* au lieu des *peieur* et *escoufle* que l'accord exigeait montrent bien que la paraphrase est sous-jacente.

(7) Voir André Eskénazi, *loc. cit.*, p. 390.

On ne peut pas davantage concevoir de substitut à

- 31 4219 l'une l'en maine a son hostel  
qui plus ert sage **que vilaine**,

où la comparaison revient à discriminer non pas deux actants différents – \*4220 «qui plus ert sages *de lui, d'ele*» –, mais deux attributs permanents affé-  
tés à un actant unique, et par conséquent, deux phrases à verbe *estre* dont la  
seconde contient un verbe décumulé par le premier.

Dans tous les autres cas que nous avons relevés, l'élément comparant comporte un verbe patent parce que les éléments engagés dans la confrontation ne présentent pas la communauté de traits propice aux effets de décumul; les situations ici recensées sont sans rapport aucun avec les situations réper-  
toriées en **I** et **II**, qui associaient des actants distincts, voués à la confrontation par leur identité relative – c'est leur commune intrépidité qui donne l'occasion d'une comparaison entre un chevalier et un léopard au v. 72 (ex. 5) –.

Trois énoncés présentent un actant unique engagé dans une situation; la comparaison ne peut donc porter que sur les manifestations de son être, nécessairement incarnées dans des unités de contenus irréductibles. Cette situation, qui autorise l'effacement du sujet dans le second terme, y impose la présence du verbe: vv. 4203-4204 et

- 32 916 Li soleils, plus clers **que puet estre**,  
geta ses biaus rais par son lit  
809 «Juglet, fet il, ne me di ja  
ne plus ne mains **que tu en sez**.

Un passage offre la confrontation de deux opérations engageant deux actants; les opérations et les actants ne sont pas sur le même plan. Alors que le comparé associe le dit et l'actant qui y est engagé (position immanente), le comparant – un *méta-comparant*, si l'on peut dire – associe le dire et l'actant qui y est engagé (position transcendante). Cette incompatibilité exclut toute économie sur le discours:

- 33 351 sa bonté et sa grand largesce  
l'assist mout plus bas **que ne die**.

**IV, 2** Lorsque l'élément qui permet l'évaluation ne constitue pas un actant symétrique du comparé mais un système de référence intérieure, de nature nominale, qui offre simplement la mesure chiffrée d'une quantité, le système ne se prête pas davantage à une manipulation. Alors que les cas que nous venons d'envisager étaient irréductibles à la démarcation de deux noms – démarcation par *de* –, ceux que nous considérons maintenant ne permettent

jamais le développement du second élément en une phrase – démarcation avec *que* –:

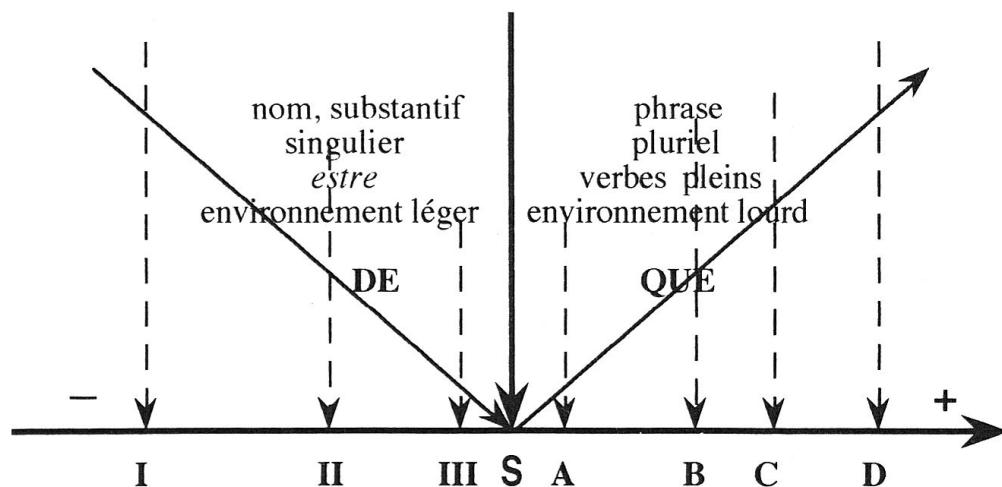
34

- 2574 assez plus *d'une lieue entiere*  
 en sont tuit li champ emblaé
- 3218 De sa gent plus *d'une moitié*  
 a il ovoec le roi lessiee
- 4499 q'ainz q'ele fust au parlement  
 l'egarderent plus *de .c. genz*

(voir encore 441 936 1262 2537 2582 3131 4384 4442 4612 4643 4935 5101).

### Conclusion

Les observations que nous venons de proposer peuvent se systématiser sur un schéma à double tenseur, ainsi que nous l'avons montré dans l'article cité à la note 7:



A gauche, en deçà du seuil S, sur un vecteur en décroissance de tension, centripète, intérieurisant, sont inscrits les effets associés au démarcatif *de*, qui discrimine deux actants nominaux (nom grammatical ou substantif); au-delà du seuil, marchant au large, un vecteur centrifuge, extérieurisant, figure les réalisations qui exigent la démarcation d'une unité transcendant le nom, la phrase à verbe latent ou à verbe patent<sup>(8)</sup>.

(8) Que la hiérarchie d'un *avant* et d'un *après* corresponde à l'opposition d'une marche à l'étroit et d'une marche au large est enseigné par la langue même: le vecteur de gauche est *en deçà* (pas d'article) du seuil et le vecteur de droite *au-delà* (article) du même seuil. On ne dit ni *\*au deçà* ni *\*en delà*.

Nous pratiquons des interceptions sur chacun des vecteurs, correspondant aux différents effets de sens distingués, trois à gauche, quatre à droite. En saisie précoce de gauche (**I**) et tardive de droite (**D**), aussi éloignées que possible du seuil, des effets sans commune mesure entre eux, qui n'admettent qu'un démarcatif: à gauche, les effets répertoriés en **IV, 2** (type *plus de .c. genz*); à droite les effets recensés en **IV, 1** (type *plus clers que puet estre*).

En saisie médiane de gauche, les cas où le comparant est incarné dans un nom grammatical (**II, 1**). L'éloignement relatif du seuil est révélé par une syntaxe qui impose la démarcation par *de* dans des situations où la présence d'un comparant lexical impose la démarcation de phrases (voir les exemples **3~4**, **24~25** et le début de **II, 2**). Cette position est imputable à la nature du nom grammatical, parfaitement à sa place sur un vecteur décroissant comme pourvu de moins de contenu que le substantif lexical. Nous situerons à la même saisie (voir la fin de **II, 2** et la note 2)

15 (4 8)~3 2150 Li uns valoit mieuz de l'autre,

où *de* peut être commandé aussi bien par le statut grammatical de *l'autre* que par la relation interne qui associe les deux termes de la comparaison; or le vecteur de gauche est intériorisant. En saisie tardive **III** on a les cas où les éléments démarqués sont des substantifs, de contenu plus grand que les noms, et sujets du verbe *estre* (**II, 2**, ex. **12~13**). Ce dernier trait est entièrement en accord avec la situation des effets sur le vecteur *d'avant*: le verbe *estre* est *l'avant* de tous les verbes<sup>(9)</sup>. On n'omettra pas d'intégrer ici une autre contrainte: le comparant doit être au singulier, ce qui va de soi s'agissant d'effets représentés sur un vecteur marchant à l'étroit (**II, 3**, ex. **16~17** et **18~19**).

De l'autre côté du seuil, nous avons les cas de démarcation de phrases (démarcation par *que*). En saisie **A**, proche du seuil, en un point du vecteur où la marche au large est à peine amorcée, nous avons les effets où la phrase comparante est incomplète. Ce sont les cas où le verbe, là patent, ici latent, est un verbe de plein exercice (*après* du verbe *estre*), (**II, 2**). Ce sont aussi les cas où les systèmes sont à verbe *estre*, mais avec un syntagme comparant pluriel – effet tout à fait en accord avec l'inscription sur un vecteur marchant au large – (**II, 3**), et ceux où les deux collocations démarquées comportent une surcharge, un *plus* (**II, 4**).

(9) «*Être*, par exemple, préexiste dans la filiation idéelle des mots à *pouvoir*, qui préexiste à *faire*, et généralement à tous les verbes spécifiant un procès agi ou subi», ainsi que l'écrit Guillaume, «Théorie des auxiliaires», in *Langage et science du langage*, p. 73.

En saisie **B**, nous avons les cas où, la surcharge n'affectant que le membre qui contient le comparé, le délestage s'impose avec moins d'évidence: on a alors une phrase à verbe *estre* complète (**II, 5**). Ce développement correspond à une interception plus éloignée du seuil, mieux engagée dans la marche au large.

En saisie **C**, nous avons un autre type de phrase à verbe *estre* patent: le comparé et le comparant ne sont pas contemporains, et la présence du verbe est imposée par la nécessité de marquer la différence des époques (**II, 6**) – à la saisie précédente, le verbe est au même temps dans les deux éléments du système –. Le caractère plus tardif de la saisie est révélé par l'exemple **28** (v. 3071), le seul où un nom grammatical figure dans une phrase complète.

Jamais aucun autre verbe que le verbe *estre* n'apparaît dans l'élément comparant. Ce peut être l'effet d'un hasard imposé par les situations; ce peut aussi être le témoignage d'une convenance d'ordre interne. Les verbes sont hiérarchisés, et le verbe *estre*, comme nous avons vu, préexiste à tous les autres. Les actants de la comparaison sont eux aussi hiérarchisés, et le comparant préexiste au comparé – confronter suppose que l'on détient préalablement un système de référence –. C'est ce que montre l'usage du démarcatif *de*: la préposition *de*, associée à une inversion du mouvement centripète marqué par *à*, signifie une visée extériorisante qui met en présence un point de départ (*avant*) et un point d'arrivée (*après*).

Université Paris X-Nanterre.

André ESKÉNAZI

Gérard Moignet nous a quittés le 10 juillet 1978. J'ai voulu marquer le vingtième anniversaire de sa disparition par un hommage à sa personne, toute de simplicité et de générosité, et à sa pensée linguistique, dont les produits s'imposent toujours comme d'une évidence et d'une fécondité peu communes.

